

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' ATTRIBUTION

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? Oui au JOUE le 04/10/2006, au BOAMP, parution n°194 B, annonce n°356 du 11 octobre 2006. 30/11/2006 sous le numéro de référence 06-214098 , sur le site de la ville : annonce n° 45-06 du 20/10/2006 et un affichage en Mairie en date du 20/10/2006. Marché relancé en janvier 2007.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? Non.

IDENTIFICATION DE L' ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur (collectivité territoriale)

Commune des Pavillons-sous-Bois
Place Charles de Gaulle,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - FRANCE ;
tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du Pouvoir adjudicateur: Mr Le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Objet du marché : la mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains sur la commune des Pavillons-Sous-Bois.

Catégorie de services : 27.

Code NUTS : FR.

CPV - Objet principal : 28824000

Objets supplémentaires : 45233293

CRITERES D' ATTRIBUTION RETENUS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- critère 1: prix : (coefficient : 4) %;
- critère 2: valeur technique comprenant les méthodes d'intervention, le choix des matériaux (qualités esthétiques, fonctionnelles...), le délai de mise en place des installations, le contrôle de mise en conformité des installations. : (coefficient : 3) %;
- critère 3 : le descriptif des prestations de maintenance et de nettoyage. : (coefficient : 3) %.

PROCEDURE

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Attribution du marché ou du lot n°: Marché infructueux.

Le marché est-il susceptible d'être sous-traité ? Non

Autres informations : Recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire(Recours hiérarchique).Recours contentieux:dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Cergy Pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse Internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml

Date d'envoi du présent avis au cyberspace :28/02/2007